

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 27 septembre 2022

### Délibération

N° 22.137.4

En exercice ... 37

Présents ..... 30

Votants ..... 33

Pour ..... 33

Contre ..... 0

Abstention .... 0

PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE - SERVICE  
ACCESSIBILITÉ

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ  
(CIA) - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021

*Date de la convocation : 21/09/2022*

L'an deux mille vingt-deux  
**Et le 27 septembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Michel Galabru » de la commune de Nissan-Lez-Ensérune, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**30 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Bernard GUERRERE, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

**3 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Jean-François GUIBBERT (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

**4 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Elian PALAZY, madame Maryline TUCA.

**Secrétaire de séance :** madame Mireille TORTES.

\*\*\*\*\*

page 1 sur 3  
REÇU EN PRÉFECTURE

le 05/10/2022

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 27 septembre 2022**

---

**Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) - Présentation du rapport annuel 2021**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

**Vu** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment son article 46 modifié par l'article 98 de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** la délibération n° 20.093.1 du Conseil communautaire du 15 juillet 2020 adoptant la création et la composition d'une Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) ;

**Vu** l'arrêté n° 2021.VA.02 portant nomination des membres de la Commission intercommunale pour l'accessibilité ;

**Vu** le rapport de la Commission intercommunale pour l'accessibilité 2021 ;

**Considérant** que l'une des missions de la Commission intercommunale pour l'accessibilité concerne le suivi de la situation de l'accessibilité sur son territoire ;

**Considérant** que la Commission intercommunale pour l'accessibilité doit établir un rapport annuel dressant le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics ;

**Considérant** que le rapport relatif à l'année 2021 a été présenté à la Commission intercommunale pour l'accessibilité lors de sa séance plénière du 8 septembre 2022 et a été approuvé à l'unanimité ;

**Considérant** que ce rapport doit faire l'objet d'une présentation au Conseil communautaire ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,

**A l'unanimité,**

**I. PREND ACTE** de la communication du rapport annuel de la Commission intercommunale pour l'accessibilité pour la période 2021.

**II. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**III. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**IV. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le

**05 OCT. 2022**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

**05 OCT. 2022**

Signature du secrétaire de séance :

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20220927-DEL IB\_22\_13